

Département de la Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Canton d'Octeville sur Mer
Commune de
FONGUEUSEMARE
Tél. : 02.35.29.30.64
mairie@fongueusemare.eu

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

En exercice : 11
Présents : 11
Absents excusés : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Secrétaire de séance :
Jeanne CHEDRU

Délibération n° : 11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire.

Membres présents :

Valérie PETIT, Eric MICHEL, Emmanuel PASQUIER, Damien HENRI, Dominique LEBIDEAU, Corinne VERRIER, Sandrine LO FONG, Joël DUTOT, Jeanne CHEDRU, Coralie DALENCON, Céline LEMESLE

Membres excusés : néant

Objet : Indemnités de fonctions

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjoints.

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Décide que :
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
Valérie PETIT

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :



Annexe à la délibération n°11/2026 du 20 mars 2026**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
aux membres du conseil municipal
en vertu de l'article L 2123-20-1 III du CGCT**

FONCTION	NOM Prénom	TAUX DE BASE VOTÉ EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MAJORATION ÉVENTUELLE	MONTANT TOTAL EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
1er adjoint au maire	MICHEL Eric	10,89 %	0	10,89 %	447,64 €
2ème adjointe au maire	LEMESLE Céline	10,89 %	0	10,89 %	447,64 €

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :